



**DEL0325\_10**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>à l'unanimité par 9 voix POUR</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 31 Mars à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de ST OUTRILLE s'est réuni à la SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBRANCHU Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2025.

**Présents** : M. LEBRANCHU Alain, Maire, Mmes : ALADENIZE Odile, DUPIN Véronique, LECROCQ Catherine, LEMARIÉ ROUHART Lolita, MM : BARBOUX Claude, FAIVRE David, O'BRIEN Donogh

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAMARA Leïla à Mme LEMARIÉ ROUHART Lolita

Absent(s) : Mme LE BOULCH Morgan, M. LE BOULCH Valentin

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE VIERZON  
Le : 02/04/2025  
Et  
Publication ou notification du : 02/04/2025

**A été nommée secrétaire** : Mme LECROCQ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune [communesaintoutrille.fr](http://communesaintoutrille.fr) le 02/04/2025

### DEL0325\_10 – RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des concessions du cimetière n'ont pas été révisés depuis 2022. Il propose de délibérer à cet effet, également sur les durées, suivant les exemples mis en place dans les mairies environnantes :

#### **Tarifs**

CAVEAU OU CAVURNE ENTERRÉE (pouvant contenir 2 urnes)

15 ans        200 €  
30 ans        250 €

CASES COLUMBARIUM (pouvant contenir 2 urnes)

15 ans        500 €  
30 ans        650 €

DISPERSION (dans puits de dispersion au Jardin du souvenir avec plaque d'identification du défunt remise à la famille)

100 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 018-211802285-20250331-DEL0325\_10-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
DECIDE à l'unanimité par 9 voix POUR, d'approuver la proposition de Monsieur le Maire, concernant les tarifs et  
durées mentionnés ci-dessus.

En mairie, le 02/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire

Alain LEBRANCHU

Le secrétaire

Mme LECROCC Catherine

